

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 15.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 11 AVRIL 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 :

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dûs, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centins additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés qui auraient payé leur abonnement entre les mains de nos agents locaux ou aux bureaux du journal, conformément aux conditions posées pour avoir droit à la prime, et qui n'auraient pas encore reçu cette prime, de vouloir bien nous en avvertir. Nous avons fait toute la diligence possible pour l'expédition à temps, et déjà au-delà de cinq cents de nos abonnés l'ont reçue ; mais il peut se faire que quelques-uns aient été oubliés, et nous aimerions à en être informés.

Toutes les primes sont distribuées directement de nos bureaux, par la malle, à ceux qui y ont droit.

SOMMAIRE

Echos parlementaires, par Delta.—A la veillée, par Fabien Vauasse.—Impressions littéraires, par Saint-Julien.—Dîner à l'adresse.—Nécrologies : Mlle Faucher de Saint-Maurice ; M. L.-P. Turcotte.—Expériences sur le téléphone.—Une paroisse canadienne au 17ème siècle : La Rivière-Ouelle, par l'abbé H.-R. Casgrain.—Duel Cassagne et Thomson.—Jardinage.—Jardins fruitiers.—Gazette des tribunaux.—Un enfant volé, séquestré et torturé.—Poésie : Méditation, par Saint-Julien.—Le crime des femmes, par Raoul de Navey (*suite*).—Faits divers.—Avis important.—Revue de la semaine, par A.-B. Longpré.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Deux statues classiques par Carl Echtermeyer.—Grèce. Rome : La flotte anglaise franchissant les Dardanelles : Vue de la ville de Rome à vol d'oiseau : "A la rescousse."

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

OTTAWA, 2 avril 1878.

Presque tous les jours, à l'ouverture de la Chambre, un membre se lève pour se plaindre d'un journal quelconque. Il y a quelques jours, il s'agissait du *Globe*, de Toronto, qui avait dit qu'une dizaine de députés de la province de Québec étaient intéressés à empêcher l'adoption du bill de M. Laflamme qui excluait de la Chambre des Communes toute personne employée par les gouvernements locaux, vu qu'ils étaient tous au service du gouvernement de Québec comme avocats de la couronne.

Tous les députés nommés se lèvent tour à tour pour dire leur fait et se plaindre de l'accusation. Ceux qui avaient quelque chose sur le cœur contre la presse, en profitèrent pour se soulager. Les journaux attaqués ripostent, rendent dent pour dent, œil pour œil, et se moquent avec raison des airs affectés de mépris et d'indifférence de certains députés à leur égard.

Les deux puissances de l'Etat sont aux prises et menacent de s'exterminer ; querelles d'amoureux, ou, si l'on veut, chicanes d'amis intéressés à vivre en bonne intelligence ! "Attendez les élections, dit avec raison M. White de la *Gazette*, et l'on verra ce que valent ces déclarations d'indépendance à l'égard de la presse."

Mais celui qui a tapé plus fort sur le dos des députés prévaricateurs, est un M. Griffin, correspondant du *Herald* d'Halifax. Il a été terrible, impitoyable. Il a dit sans détour aux représentants du peuple, qu'au lieu de tant réclamer en faveur de leur dignité outragée, ils feraient bien mieux de ne pas l'amoindrir eux-mêmes si souvent. Il affirme que, sous tous les rapports, les membres de la presse sont les égaux des députés, sinon leurs supérieurs,

et que trop souvent ils ont à supporter les insolences d'hommes qu'ils ne voudraient pas admettre même dans leurs cuisines sans mettre les cuillers sous clef.

Cette lettre, publiée dans le *Citizen* d'Ottawa, a fait sensation, et on s'attendait que l'auteur serait inquiété, mais, jusqu'à présent, rien n'a été fait.

Après avoir ainsi frappé à droite et à gauche, le bouillant journaliste termine sa boutade par ces remarques flatteuses à l'égard des députés de la province de Québec :

"Je ne puis terminer sans faire une "exception pour la grande majorité des "députés de Québec, à qui les grands seigneurs du 17ème siècle semblent avoir "légué une grande partie de leur dignité, "de leur courtoisie et de leur intelligence."

Je suis heureux de voir l'opinion que j'ai déjà exprimée au sujet de la représentation de notre province, confirmée par un journaliste anglais. Si nos députés ne sont pas aussi pratiques, aussi bien renseignés que leurs confrères anglais, on ne peut nier au moins qu'ils se distinguent en général par leur bonne mine, leur excellente tenue, leurs manières élégantes et courtoises et leur intelligence.

Les députés canadiens-français ont autant de talent que les représentants des autres provinces, et on s'en aperçoit lorsque la discussion tombe sur un sujet qui leur est familier. Mais, comme la plupart du temps on parle canaux, chemins de fer, banques, commerce, protection, libre échange, etc., ils ne connaissent pas ces matières comme les Anglais.

Outre les raisons qu'on peut tirer de la différence des caractères et des esprits, on peut ajouter que nos représentants les plus capables étant presque tous des avocats ou hommes de profession peu fortunés, ne peuvent donner à la politique le temps que leurs confrères anglais y consacrent.

Sauf de rares exceptions, il n'y a que les journalistes, dans la province de Québec, qui connaissent bien la politique, parce qu'ils sont obligés d'en faire une étude spéciale ; mais ils savent si bien se déchirer, se dévorer stupidement entre eux, qu'ils ne sont bons qu'à faire le succès des autres.

* *

M. Bourassa a failli battre le gouvernement sur son bill ayant pour objet de soustraire les créances de ceux qui ne sont pas dans le commerce et qui ne peuvent faire banqueroute, aux effets de la loi de faillite. Voter contre ce bill était dangereux à la veille des élections, aussi le vote a été fort.

DELTA.

* *

Le premier volume des *Canadiens de l'Ouest*, par M. Joseph Tassé, d'Ottawa, vient de paraître. C'est une brochure in-octavo de 400 pages, ornée de gravures et de portraits.

Voilà sans contredit l'un des livres les plus intéressants, les plus utiles et les plus patriotiques que notre littérature nationale ait produits.

C'était une rude tâche, mais une noble tâche que d'entreprendre l'histoire des découvertes, des fondations, des grandes choses accomplies par la France, par nos ancêtres, dans ces vastes régions de l'Ouest où l'on retrouve à chaque pas des souvenirs glorieux, des traces profondes de l'es-

prit d'aventure et du courage des enfants de l'ancienne et de la nouvelle France.

M. Tassé a entrepris cette œuvre nationale et il l'a menée à bonne fin.

Nous espérons que son livre sera traduit, afin qu'il apprenne ou qu'il rappelle aux Américains comme aux Anglais, que ces immenses territoires qu'ils parcourent aujourd'hui à la vapeur, et ces grandes villes où fourmillent des millions d'hommes, ont été découverts, établis, conquis à la civilisation par des Français.

* *

Deux soirées théâtrales ont eu lieu, cette semaine, à Rideau Hall. Lady Dufferin y a brillé comme de coutume ; on ne peut jouer avec plus de grâce, de distinction, de goût et de naturel à la fois, disons le mot : plus en artiste. Rien de plus beau, de plus agréable que l'art interprété par une personne aussi distinguée, quand à la noblesse de naissance, à la distinction naturelle des manières, elle joint un véritable talent d'artiste.

Lady Dufferin a profité de l'occasion pour faire ses adieux, dans un langage qui a ému profondément tous ceux qui étaient présents.

Vraiment, il est malheureux, quand un pays a l'avantage d'avoir à sa tête un homme et une femme aussi distingués, qu'il ne trouve pas moyen de les garder.

C'est, sans doute, la pensée qui a inspiré M. Bunster quand il a proposé qu'on votât à Sa Majesté une adresse pour la prier de nous laisser lord Dufferin et sa digne compagne. Malheureusement, il paraît que ce n'était pas la manière de procéder. Pourquoi le peuple ne prendrait-il pas sur lui de signer et envoyer une telle adresse ?

L.-O. DAVID.

A LA VEILLÉE

Le rapport financier des commissaires d'écoles catholiques-romains de la cité de Montréal, pour l'année scolaire 1876-1877, vient d'être publié. Nous en extrayons les chiffres suivants, qui donnent une idée du champ des opérations financières de la commission des écoles.

Il y a vingt-quatre écoles sous le contrôle des commissaires dans notre ville.

Le montant des taxes scolaires pour les années 1876, 1877 et 1878 est porté au chiffre de..... \$99,765.57

Le gouvernement a payé pour octrois.....	\$14,516.54
Les élèves.....	11,671.66
Par divers revenus....	91,880.03
Balance de 1876.....	648.46

Total des recettes..... \$224,233.26

Les dépenses faites à même cette somme pour le soutien des diverses écoles sous le contrôle de la commission s'élèvent à la somme de \$65,852.04, dont \$54,312.65 pour les salaires des instituteurs.

Dans cette dépense, l'école du Plateau figure pour la somme de \$16,895.50, comprenant les salaires, l'entretien des classes, les livres de prix, les livres de classes, les impressions, le chauffage, l'éclairage, les taxes et cotisations et autres dépenses.

Le montant des taxes et cotisations perçues sur les maisons d'écoles est de \$2,371.68.

Nous ne nous expliquons pas beaucoup